



VOLET B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***24129014***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

22 AVRIL 2024DU BRABANT WALLON
GreffeN° d'entreprise : **0862 146 985****Nom**(en entier) : **BET IMMO**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Drève de Richelle 161/O, boîte 106 à 1410 WATERLOO****Objet de l'acte : Désignation d'un administrateur - mandat spécial.**

Ce douze juin de l'an deux mille vingt-quatre, l'assemblée générale s'est réunie au siège de la société et il a été décidé ce qui suit :

A l'unanimité des voix, l'actionnaire apte à voter décide de nommer en qualité d'administrateur Madame Shami BENJAMIN (NN : 92.06.30-362.33), domiciliée à Avenue de la Gazelle 105 / 3, 1180 UCCLE pour une durée de 6 ans.

Tout de suite après l'assemblée générale extraordinaire, le conseil d'administration se réunit, et décide de confier les mandats spéciaux suivants à Madame Shami BENJAMIN et Monsieur Mardeen BENJAMIN, avec pouvoir de signature individuelle, pour :

- le retrait de tout coli et courrier recommandé ;
- tout rapport avec les administrations publiques, en ce compris la signature du courrier y relatif ;
- signature de la correspondance courante ;
- ouverture ou fermeture de comptes bancaires et signature de tout virement ;
- représenter seul la société pour toute démarche relative à la mise en location des immeubles (signature de conventions avec les agences immobilières, signature des contrats de bail d'une durée maximale de 9 ans, signature des renouvellements de bail d'une durée maximale de 9 ans) ;
- tout contrat avec les fournisseurs de consommables et de services relevant de la gestion courante de la société pour autant que le budget d'excède pas 2.500,00 € (ou 5.000,00 € sur base annuelle pour les contrats de fournitures de services continus).

L'organe d'administration mandate Monsieur Simon DEFOSSÉ, avec pouvoir de délégation, aux fins de procéder à l'accomplissement des formalités légales et administratives en relation avec les décisions prises, notamment pour poser à titre individuel, tous les actes et signer tous les documents (entre autres, les formulaires I et II) en vue de faire publier les présentes décisions aux annexes du Moniteur belge.

Simon DEFOSSE,
Mandataire spécial.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/09/2024 - Annexes du Moniteur belge